



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

**Séance du 26 avril 2018**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six avril  
à 20 heures 30, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de Monsieur Denis TURREL,  
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 19 avril 2018

Délibération n°05 04 18	Réouverture de l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) de Carbonne et instauration d'un tarif pour les professionnels
----------------------------	--

**Etaient présents** :AUDOUBERT Michel, BAGGIO Thierry (remplaçant de M. AUDOUBERT René), BARBERO Michel, BEDEL Philippe, BERET Marie-José (remplaçante de M. SENECLAUZE Christian),BERNARD Marie-Christine, BIBES-PORCHER Ghislaine, BOUVIER Claude, BROS Bernard, CABAL Guillaume (remplaçant de M. GRYCZA Daniel), CARRASCO José, CAZARRE Max, COSTES Alexandra, DEDIEU-CASTIES Françoise, DEJEAN Daniel, DEJEAN Henri, DELAVERGNE Evelyne, DELSOUC Marc, DUPONT Michèle, FERRAGE Pierre, FORGET Éric, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, HALIOUA Jean-Louis, LEFEBVRE Patrick, LEMASLE Patrick, LIBRET-LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MASSARUTTO Patrick, MEDALE GIAMARCHI Claire, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, RACCA Jean-Pierre, RIAND Sandrine, SALAT Éric, SEGUELA Jean-Louis, TEMPESTA Marie-Caroline, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, VIGNES Michel

**Pouvoirs** : BAROUSSE Stéphane (pouvoir donné à RIAND Sandrine), BRUN Karine (pouvoir donné à DEDIEU-CASTIES Françoise), CESAR Jean-Claude (pouvoir donné à TURREL Denis), COT Jean (pouvoir donné à TEMPESTA Marie-Caroline), DANES Richard (pouvoir donné à CARRASCO José), FEUILLERAC Jean-Paul (pouvoir donné à CAZARRE Max), GREGOIRE Anne-Marie (pouvoir donné à LIBRET-LAUTARD Madeleine),

**Etaient Excusés** : BENARFA Ali, CARRERE Gérard, DEVIC henri, FAUSTINI Marie-Claire, GALY Maurice, ISRAEL Pierre, LEBLANC Daniel, MICHEL Robert, SUZANNE Colette,

**Secrétaire de séance** : NAYA Anne-Marie

**OBJET : Réouverture de l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) de Carbonne et instauration d'un tarif pour les professionnels**

Monsieur le Président rappelle la délibération n°12 10 17 en date du 19 octobre 2017 par laquelle le Conseil Communautaire avait validé la suspension de l'accès et de la réception des professionnels sur l'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) située à la déchetterie de Carbonne, à compter du 1er novembre 2017.

La commission Collecte et traitement des déchets a travaillé sur un projet de réouverture de l'ISDI aux professionnels.

La commission propose de réouvrir l'ISDI et de redonner accès aux professionnels dans les conditions qui suivent :

- Ouverture deux fois par semaine
- Réalisation de casiers (plan topographique tenu à jour)
- Réalisation d'un plan de phasage de remblaiement des casiers
- Réalisation d'un bordereau de suivi des déchets pour la traçabilité et la facturation
- Mise en place d'une tarification de 5 € / tonnes pour les professionnels
- Un agent dédié à cette activité sur les heures d'ouverture.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil Communautaire de redonner accès à l'ISDI aux professionnels dans les conditions énoncées précédemment et moyennant un tarif de 5€ la tonne.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 12 avril 2018,

Entendu l'exposé du Président,

**Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver la réouverture de l'Installation de Stockage des Déchets Inertes située à la déchetterie de Carbonne et l'accès des professionnels à cette installation dans les conditions énoncées précédemment ;
- D'approuver le tarif d'utilisation de cette Installation de Stockage des Déchets Inertes à hauteur de 5 € la tonne, comme énoncé ci-dessus ;
- De dire que les recettes seront imputées sur le Budget Principal ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à notifier la présente décision au comptable public de la Communauté de Communes du Volvestre.

Pour copie conforme,  
Adopté à l'unanimité

Le Président,

Denis TURREL

Délibération publiée,  
transmise au Représentant  
de l'Etat et certifiée exécutoire  
à compter du 04/05/2018...



The image shows a blue ink signature of Denis Turrel over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du VOLVESTRE' around the perimeter and 'le Président' in the center.